

Incendie de Notre-Dame : l'enquête exclut la piste criminelle, les dons manquent à l'appel

Deux mois après l'incendie de Notre-Dame de Paris, l'enquête préliminaire a bien avancé et privilégie l'hypothèse d'une cigarette mal éteinte ou d'un dysfonctionnement électrique.

Le 15 avril, un incendie ravageait la cathédrale de Notre-Dame de Paris. Une cigarette mal éteinte ou un dysfonctionnement électrique pourraient en être la cause, selon le procureur de la République de Paris dans un communiqué, publié mercredi 26 juin.

Un dysfonctionnement du système électrique ou une cigarette pourraient être à l'origine de l'incendie

Ainsi, deux mois après le sinistre, le parquet de Paris annonce, mercredi 26 juin, ainsi "aucun élément ne permet d'accréditer l'hypothèse d'une origine criminelle." L'enquête a bel et bien avancé : "plusieurs hypothèses ont retenu l'attention des enquêteurs parmi lesquelles celle d'un dysfonctionnement du système électrique ou celle d'un départ de feu occasionné par une cigarette mal éteinte, sans qu'il soit possible d'en privilégier une à ce stade."

Mais on découvre aussi que "Si certaines défaillances, dont l'ampleur du sinistre a pu être la conséquence, ont été mises en évidence, les investigations réalisées ne permettent cependant pas, à ce jour, de déterminer les causes de l'incendie", poursuit le parquet, qui a clôturé son enquête préliminaire.

Ouverture d'une information judiciaire contre X

Le parquet révèle en outre l'ouverture d'une information judiciaire contre X pour "dégradations involontaires par incendie par violation manifestement délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement". Des investigations "plus approfondies", "justifiant notamment un important travail d'expertise", vont désormais devoir être menées.

Enfin, du côté des dons, la déception a été énorme. Le ministre de la Culture a, en effet, confirmé, vendredi 14 juin, que seulement 80 millions d'euros au total ont été versés. Soit seulement 9% des promesses de dons. Or, le 15 mai Franck Riester assurait que les promesses de dons faites aux quatre structures (la Fondation de France, la Fondation pour le patrimoine, la Fondation Notre-Dame et le Centre des monuments nationaux) et à l'État atteignaient 850 millions d'euros.